

BTSA PA- Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Productions Animales

2 options : Bovin lait ou Élevage équin et valorisation des jeunes chevaux

Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Le recrutement est réservé en priorité aux :

- ✓ Titulaires de certaines sections du baccalauréat professionnel, technologique ou général.
- ✓ Titulaires de tout autre BAC de l'Éducation Nationale après avis de l'équipe pédagogique.

Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup ;
- ✓ **Pour l'option Élevage équin, un niveau galop 5 est recommandé.**

Objectifs de la formation :

Le technicien supérieur doit être en mesure de répondre à une demande d'appui technique exprimée par un tiers dans le domaine de la production animale. Il doit être capable de participer à la collecte et aux traitements des informations pour l'élaboration de références technico-économiques nécessaires à la conduite d'une production ou de conseil. Il peut par ailleurs assurer la conduite d'un système de productions animales.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Productions Animales est attribué à l'issue d'un Contrôle Continu réalisé durant les deux années de formation en centre et en entreprise, et d'un examen final comprenant des épreuves écrites et orales :

- ✓ Technique d'expression (écrit).
- ✓ Zootechnie (écrit).
- ✓ Rapport de stage (écrit et oral).
- ✓ Présentation de fiches d'activités professionnelles (SPS).
- ✓ 50% de la note d'examen en contrôle continu et 50% en épreuves terminales.



Formation par
apprentissage



Formation accessible à tous
publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A. Faivre

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

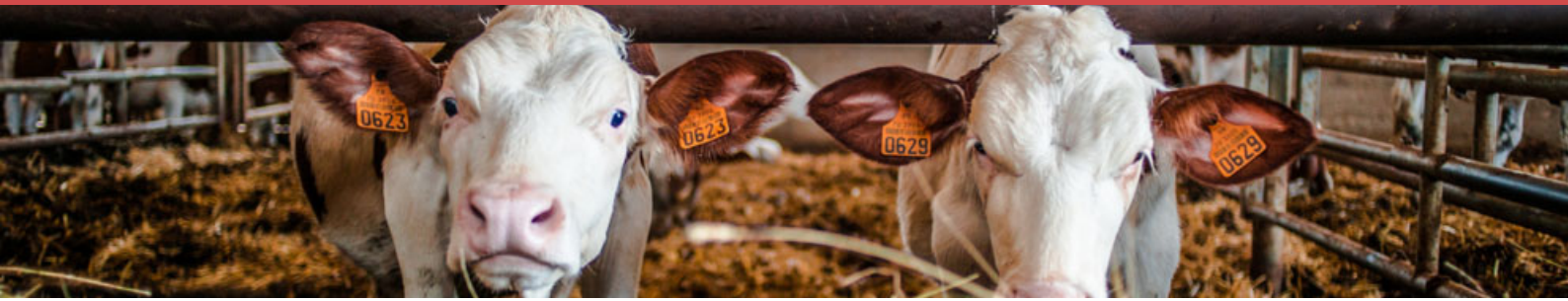
16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Programme de formation : BTS PA

C1	S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	250h00
C2	Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels	100h00
C3	Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	80h00
C4	Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données	130h00
C5	Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de la filière et de son évolution	
C6	Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité	150h00
C7	Participer au pilotage de l'exploitation d'élevage	
C8	Déterminer des orientations à partir de l'analyse d'un contexte global	130h00
C9	Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, à la sécurité, au bien être animal et à la protection de l'environnement	490h00
C10	Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en productions animales pour faire face à des situations professionnelles : module installation ou apiculture	80h00
Reprise du vécu en entreprise		40h00
Rapport		20h00
Accompagnement au projet personnel et professionnel		30h00
TOTAL		1400h0



BTSA PA- Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Productions Animales

2 options : Bovin lait ou Elevage équin et valorisation des jeunes chevaux



Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

Les bases scientifiques et techniques doivent également permettre d'acquérir ultérieurement une spécialisation par une formation complémentaire.

Rémunération et financement :

Métier préparé :

Le titulaire du BTSA Productions Animales peut exercer son activité dans le conseil, l'élaboration de références technico-économiques, la conduite d'un système de production spécialisé ou dans le technico-commercial.

Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2021	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BTSA PA	30	100%	0%	77%

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Formation par
apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : **A. Faivre**

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Rémunération

Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1^{er} janvier 2021

Salaire d'un apprenti en 2021	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	419,75€	43% SMIC	668,49€	53% SMIC	823,95€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	606,30€	51% SMIC	792,85€	61% SMIC	948,32€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	855,04€	67% SMIC	1041,60€	78% SMIC	1212,60€
Salaire d'un apprenti en 2021	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			1554,62€		

Aides aux employeurs

Aide	Moins de 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans
1 ^{ère} année d'apprentissage	5000€ couvre 100% du salaire	8000€ couvre 100% du salaire	8000€ couvre 100% du salaire

Aide unique : Pour niveau inférieur ou égal au Bac

2 ^{ème} année d'apprentissage	2000€ maximum
3 ^{ème} année d'apprentissage	1200€ maximum

Aides aux apprentis

Une aide de 500 euros peut être attribuée aux apprentis de plus de 18 ans inscrits pour le passage du permis dans une auto école (sauf conduite accompagnée).

Une aide de 3 euros par repas et de 6 euros par nuit est attribuée aux apprentis demi pensionnaires et internes. Cette aide est déduite du montant de la pension.